

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion à un groupement d'établissements scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à un groupement d'établissement scolaires

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

A.L.P. 85 :

Monsieur le Proviseur indique que les lycées publics de Vendée sont regroupés dans une association (loi 1901) ; il s'agit de l'A.L.P. 85. Son but est de favoriser et de valoriser le travail en réseau.

Chaque année, l'assemblée générale décide d'un montant de cotisation annuelle à régler par chaque établissement du réseau. Chaque année, l'assemblée générale décide d'un montant de cotisation annuelle à régler par chaque établissement du réseau.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'émettre un avis favorable pour l'adhésion du Lycée Générale et Technologique d'Aizenay à l'Association des Lycées Publics de Vendée (A.L.P. 85), à compter de cette année scolaire 2022-2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0